

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 juin 2013 – n°  
1300

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2013, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 300</u>	:	- Association Sénégalo Mauritanienne.....	800 €
(coopération internationale)		- Association Kawral.....	400 €
		- Association Franco Portugaise.....	800 €
<u>Fonction 401 (sport)</u>	:	- La Vélodatienne.....	5 000 €
		- Association Trail des Roches.....	1 400 €
		- Rugby Club de Saint Dié.....	4 000 €
		- J.E.C.D.E.....	1 200 €
		- GEA Hommes Femmes.....	100 €
<u>Fonction 61 (services en</u>	:	- Les Jardins du Part'âge.....	3 500 €
faveur des personnes âgées)			